



Donnation d une maison d'habitation

Par havart, le **07/03/2012** à **10:05**

Bonjour,

mon mari a ue une donation d une maison dont nous nous somme occupes et reamenager a notre gout, de la part de ses parents de leur vivant dont ils avaient l'usure fruit,au bout de dix ans mon mari a demandez leurs accord pour la vendre ,la maison et vendue et nous aurions aimez s'avoir si avec l'argent de la vente ,pouvons nous achetez en commun notre futur maison ou seulement mon mari uniquement